

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/19 A 20 H 00

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 06/04/2019

Présents : Jean-Paul PETIT - Frédéric CALVAIRE - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Cédric VILLARD - Marc GAUTIER - Ludovic VINCENT - Sylvène ALLARD - Mme Catherine AUGER

Excusés : Fabienne BACCONNIER - Pascal SERVAIS (pouvoir donné à Cédric VILLARD) - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Frédéric CALVAIRE) - François DEL LITTO - Hélène MUSOLESI (pouvoir donné à Sylvène ALLARD)

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGER

Quorum atteint (10 présents et 3 pouvoirs)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 20/03/19.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES – Vote comptes administratifs et comptes de gestion 2018

Le conseil municipal, après examen des comptes de gestion et comptes administratifs de l'année 2018 concernant le service général, le service de l'Eau et Assainissement, et le service Locaux Professionnels, approuve à l'unanimité les comptes de gestion et comptes administratifs correspondant (le maire ne prenant pas part au vote).

Vote Pour : 12 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2018

M. le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'affectation et de reprise des résultats d'exploitation dans la comptabilité communale et l'invite à statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du SERVICE GENERAL, du SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- CONSTATANT les excédents de fonctionnement apparaissant aux Comptes Administratifs 2018,
- DECIDE de procéder à leur affectation comme suit :

	COMPTE 002 EXCEDENT REPORTE	COMPTE 106 RESERVES
<u>SERVICE GENERAL</u>		+ 145 963.36 €
<u>SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT</u>		+ 9 644.65 €

- PREVOIT la reprise de ces résultats au Budget Primitif 2019 pour chacun des services susvisés.

Vote Pour : 13 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Vote des budgets primitifs 2019

Le conseil municipal a voté le Budget Primitif 2019 du Service Général, du Service de l'Eau et Assainissement et du budget annexe "Locaux nus à usage professionnel".

Après affectation des résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice précédent, ces budgets s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
SERVICE GENERAL	837 097 €	1 761 229 €
SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT	300 492 €	191 707 €
SERVICE COMMERCES	6 300 €	248 145 €
Vote	Pour : 13 (dont 3 pouvoirs)	Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Fiscalité directe locale 2019 – Vote des taux

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259-COM relatif à la fiscalité locale 2019, transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Il rappelle ensuite les taux d'imposition votés par le conseil pour 2018 et propose de ne pas augmenter ces taux pour 2019.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

▪ Taxe d'habitation	21,39 %
▪ Taxe foncière / bâti	24,16 %
▪ Taxe foncière / non bâti	106,43 %
Vote	Pour : 13 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Révision des loyers des appartements et autres locaux communaux pour l'année 2019

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2019, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs des diverses locations communales pour l'année 2019.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer un coefficient de révision des loyers égal à + 1.57 % correspondant à l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre de l'année.

- précise que les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} Avril 2019.

Vote	Pour : 13 (dont 3 pouvoirs)	Contre : 0	Abstentions : 0
------	-----------------------------	------------	-----------------

BUDGET / FINANCES – Service de l'eau et de l'assainissement / Tarification 2019

Dans le cadre de la préparation du budget 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE que les tarifs de l'eau et des taxes qui en découlent pour 2019 s'établissent comme suit :

• prix de l'eau pour un contrat forfaitaire de 92 m ³ /an	176,00 €
• taxe d'assainissement pour un contrat forfaitaire de 92 m ³ /an	128,00 €
• prix de l'eau pour meublés et gîtes situés dans l'habitation du propriétaire (forfait de 20 m ³ /an par meublé)	38,26 €
• prix de l'eau pour chambres d'hôtes situées dans l'habitation du propriétaire (forfait de 10 m ³ /an par chambre)	19,13 €
• taxe d'assainissement pour un forfait de 20 m ³ /an/meublé	28,00 €
• taxe d'assainissement pour un forfait de 10 m ³ /an/chambre d'hôtes	14,00 €
• taxe de raccordement au réseau d'eau potable	796,00 €
• participation pour raccordement à l'égout des constructions existantes	620,00 €
• participation pour raccordement à l'égout des constructions neuves, bâtiments changeant de destination et transformés en habitation, bâtiments anciens non assujettis à la taxe d'habitation	2 900,00 €
• redevance pour pollution domestique (par m ³)	0,27 €
• redevance pour modernisation des réseaux de collecte (par m ³)	0,15 €

Vote Pour : 13 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Service de l'eau et de l'assainissement / Modification tranches de consommation des usagers classés en catégorie industriels

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune applique une tarification forfaitaire pour la facturation de l'eau et de l'assainissement, tarification qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 16 novembre 1994.

Il rappelle également qu'en ce qui concerne les redevables classés dans la catégorie « industriels », il avait été convenu la mise en place progressive d'une nouvelle tarification. Il fait part ensuite au conseil des tranches de consommation appliquées pour l'année 2018, à savoir :

	Forfait eau
• Consommation de 0 à 265 m ³ /an	1 tranche
• Consommation de 266 à 670 m ³ /an	2 tranches
• Consommation de 671 à 1335 m ³ /an	3 tranches
• Consommation de 1336 à 2665 m ³ /an	4 tranches
• Consommation de 2666 à 4010 m ³ /an	5 tranches
• Consommation de 4011 à 5345 m ³ /an	6 tranches
• Consommation de 5346 à 7120 m ³ /an	7 tranches
• Consommation de 7121 à 9490 m ³ /an	8 tranches
• Consommation de 9491 à 12655 m ³ /an	9 tranches
• Consommation de 12656 à 16875 m ³ /an	10 tranches
• Consommation de 16876 à 22500 m ³ /an	11 tranches
• Consommation de 22501 à 30000 m ³ /an	12 tranches

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** qu'à compter de 2019, les volumes apparaissant dans le tableau récapitulatif ci-dessus seront diminués de **25%** par tranche de tarification.
- **VALIDE** les tranches de consommation ci-dessous pour la facturation des redevables classés dans la catégorie « industriels » pour 2019, à savoir :

	Forfait eau
• Consommation de 0 à 200 m ³ /an	1 tranche
• Consommation de 201 à 500 m ³ /an	2 tranches
• Consommation de 501 à 1000 m ³ /an	3 tranches
• Consommation de 1001 à 2000 m ³ /an	4 tranches
• Consommation de 2001 à 3000 m ³ /an	5 tranches
• Consommation de 3001 à 4000 m ³ /an	6 tranches
• Consommation de 4001 à 5340 m ³ /an	7 tranches
• Consommation de 5341 à 7120 m ³ /an	8 tranches
• Consommation de 7121 à 9500 m ³ /an	9 tranches
• Consommation de 9501 à 12600 m ³ /an	10 tranches
• Consommation de 12601 à 16900 m ³ /an	11 tranches
• Consommation de 16901 à 22500 m ³ /an	12 tranches
• Consommation de 22501 à 30000 m ³ /an	13 tranches

Vote

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

INFORMATIONS DU MAIRE

Coupe de bois section du Petit Chenevey :

M. le Maire informe, que suite aux travaux de réparation de la route du Recoud, au niveau du Petit Chenevey, il est souhaitable de procéder à une coupe de bois dans les parcelles bordant cet aménagement. Un contrat d'achat de bois a été passé avec la SAS "Bûcheron des Montagnes" pour l'exploitation des 3 parcelles concernées (n° AH 902 / 1331 / 1338).

QUESTIONS DIVERSES

Jeux au pré de ville :

M. Ludovic VINCENT fait part du projet de mise en place de jeux extérieurs sur le pré de ville au Bourg. Le conseil municipal est d'accord sur ce projet et prend note qu'un appel auprès des jeunes de Saint Pierre d'Entremont sera lancé pour l'installation de ces jeux avec l'aide des conseillers municipaux.

Boîte aux lettres de la Poste :

Il est rappelé que, suite aux travaux de réhabilitation de l'Ancienne Mairie, la boîte aux lettres postale qui était fixée sur une des façades a été enlevée et reprise par la Poste. Il y a lieu de trouver un nouvel emplacement dans le village pour ensuite demander à la Poste la remise en service de celle-ci. IL est proposé de la mettre sur le bâtiment de l'Office de tourisme, après accord de la Communauté de Communes Coeur de Communes.

Adressage :

Le dossier a bien avancé, la poste doit finaliser ce dernier.

Fin de séance à 23 H 30.